



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

pauvreté

Question écrite n° 63861

### Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur la publication du « tableau de bord du suivi de la pauvreté ». Ce baromètre, composé d'une quarantaine d'indicateurs, déçoit le monde associatif. La publication annuelle de ces chiffres devait permettre de mieux appréhender l'évolution de la pauvreté. Après de longues discussions avec les principales associations de lutte contre la pauvreté, il avait été accepté d'ajouter, aux indicateurs purement monétaires, des données relatives au logement, à l'emploi, à l'éducation... Pourtant, plusieurs biais, qui empêchent une analyse fine, demeurent. Sa principale limite vient du fait que le tableau de bord utilise l'enquête INSEE sur les revenus fiscaux, dont les données datent de deux ans. Ce décalage temporel ne prend pas en compte les effets de la crise. Selon des calculs qui « doivent être interprétés avec prudence », souligne le rapport, « le taux de pauvreté ancré dans le temps » pourrait baisser de 14 % entre 2007 et 2009. Pour le directeur de l'Observatoire des inégalités, « présenter de tels chiffres est une absurdité. Le taux de pauvreté ancré dans le temps est un indicateur qui baisse mécaniquement ». La présidente de la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (FNARS), qui rassemble plus de 800 associations de solidarité, dénonce plus largement « une présentation trop optimiste des chiffres ». Pour le délégué général d'ATD-Quart monde, l'objectif de diminution de 30 % de la pauvreté en cinq ans est un objectif assez modeste. « Les 30 % ne s'appliquent qu'au taux de pauvreté ancré dans le temps, indicateur qui est le moins pertinent. Les autres chiffres sont associés à des ambitions beaucoup plus faibles. 5 % par exemple pour les ménages les plus pauvres ». Enfin le baromètre devait aussi permettre l'évaluation de l'action politique de l'actuel Gouvernement. « Avec ce décalage des données, ce ne sera pas l'action politique de Monsieur Sarkozy qui sera jugée mais plutôt celle de ses prédécesseurs ». Il souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63861

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 2009, page 10801

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)